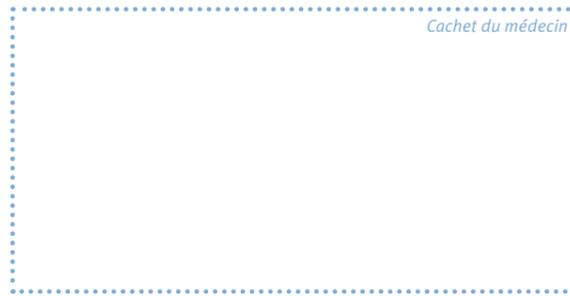


Fiche de signalement à l'usage des médecins

(Veuillez écrire en lettres d'imprimerie)



Je (en toutes lettres) : _____

certifie avoir examiné ce jour,

date (jour de la semaine et chiffre du mois) : _____

année : _____ heure : _____

l'enfant

nom : _____ prénom : _____

date de naissance : _____ sexe : _____

adresse : _____

nationalité : _____

accompagné de (noter s'il s'agit d'une personne majeure ou mineure, indiquer si possible les coordonnées de la personne et les liens de parenté éventuels avec l'enfant) : _____

La personne accompagnatrice nous a dit que : _____

L'enfant nous a dit que : _____

Examen clinique fait en présence de la personne accompagnatrice : oui non

Description du comportement de l'enfant pendant la consultation : _____

Description des lésions s'il y a lieu (noter le siège et les caractéristiques sans en préjuger l'origine) : _____

Compte tenu de ce qui précède et conformément à la loi, je vous adresse ce signalement.

Signalement adressé au procureur de la République le : _____

Fait à _____, le _____

Signature du médecin ayant examiné l'enfant

Date _____

Fiche de transmission des informations préoccupantes ou des signalements des enfants en danger ou en risque de l'être

(Conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance)

Expéditeur

L'établissement : _____

adresse : _____

tél. : _____ courriel : _____

Personne signataire de l'information ou du signalement

M./Mme _____ Fonction : _____

Ce sont des faits : constatés supposés rapportés par : _____

Destinataire

Information préoccupante Signalement

adressée à : _____ adressé à M. le procureur de la République du

CRIP centrale TGI de Beauvais

ou MSF de _____ TGI de Compiègne

par mail/fax/courrier (rayer les mentions inutiles) TGI de Senlis

Adresser au Conseil général (à la CRIP) une copie du signalement transmis au Procureur.

Concernant le(ou les) mineur(s)

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Adresse _____

Noms et coordonnées des responsables légaux, en cas d'adresse différente : _____

Parents ou responsables légaux informés : oui non et au motif de : _____

Sauf si cela vous paraît contraire à l'intérêt de l'enfant (L.226-2-1 du CASF), vous devez informer chacun des responsables légaux de la saisine du Conseil général ou du Tribunal de grande instance.

Exposé de la situation

Sur papier libre, à joindre : indiquer la date des faits et leur nature avec précision (ainsi que les propos exacts qui ont été tenus) et compléter ces données par tout élément d'information utile pour une meilleure compréhension de la situation, en précisant, notamment, si des démarches ont déjà été engagées.

En cas de marques physiques, constat médical joint : oui non

Avertir les autorités sans perdre du temps, avec photos si nécessaire et description la plus juste possible des marques sur le visage ou le corps de l'enfant.